

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du SAMEDI 20 JANVIER 2018 à 17 H 30

Etaient présents : MM. MAGNÉ Gérard, BEAUDET Malika, CAGNAC Françoise, CAUSSANEL Vincent, CAVALIÉ Bernard, CAVALIÉ Sylvain, DHIEUX Eliane, DORANGE Robert, FAU Christian, HIRONDELLE Anne-Marie, REYNAL Olivier.

Absent : /

Secrétaire : M. Gérard MAGNÉ

1) **Adoption du Procès verbal de la Réunion précédente**

Le procès verbal de la réunion du 17 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Concernant la réunion de ce jour, il est bien précisé que le repas qui suivra, sera comme chaque année à la charge des participants.

2) **Attribution des Concessions dans le nouveau Cimetière**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de répondre favorablement aux 11 demandes de concession reçues. Un courrier sera adressé aux intéressés, accompagné du règlement intérieur du cimetière ; un délai de réponse est fixé au 28 février.

Le Conseil Municipal décide également de faire établir un devis à deux entreprises de maçonnerie pour la reprise ponctuelle du mur situé en partie basse du nouveau cimetière.

3) **Mise aux Normes de l'Eclairage Public de la Commune**

Une étude réalisée par le Cabinet Dejante à la demande du Grand Figeac fait ressortir que la mise en conformité de l'éclairage public sur les secteurs qui n'ont pas fait l'objet de travaux d'enfouissement récemment, était estimée à 14 000 € HT. Dans le cadre du programme TEPCV (*Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte*), ces travaux pourront être subventionnés à 43 % (minimum).

Le Conseil Municipal après en voir délibéré, décide

- De réaliser ces travaux pour moitié en 2018 et pour moitié en 2019 (soit 3 850 € par an)
- De financer ces travaux sur l'enveloppe de l'attribution de compensation « investissements »

Avant validation définitive, le Conseil Municipal souhaite que ces travaux soient examinés point par point avec le Grand Figeac.

4) **Réserve Incendie au Lotissement**

Gérard magné précise que d'une part, la commune doit installer un dispositif de défense contre l'incendie au lotissement du *pouzarnel* et que d'autre part, ce dispositif ne peut être mis en place à partir du réseau public d'eau potable, celui-ci ne disposant pas de capacité suffisante (cf. rapport SAUR).

La solution réside en l'installation d'une réserve d'eau sous forme de citerne de 60 m³. Un devis établi pour l'acquisition de ce matériel s'élève 1 918 € HT. Il convient d'établir également un devis pour la réalisation d'une plateforme et la mise en place d'une clôture.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité. Les devis nécessaires seront sollicités.

5) Adhésion à l'Association « La Route du Célé »

Gérard Magné rappelle au Conseil Municipal que l'Association « La Route du Célé » réalise des opérations de communication sur les différentes animations des communes concernées. La Commune d'Espédaillac, située dans le bassin versant du Célé, a la possibilité d'adhérer à cette association.

Considérant que les actions menées par cette association peuvent être un atout pour la commune et que de plus, le programme « *Pôle de pleine nature Célé* » vient d'être validé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à cette association et de verser la cotisation fixée à 50 € pour 2018.

6) Service Civique – Convention avec la Fédération des Foyers Ruraux

Gérard Magné rappelle que Sarah Boscus a été recrutée dans le cadre d'un Service Civique pour une durée de 6 mois, par l'intermédiaire des Foyers Ruraux, avec pour mission de terminer le travail entrepris par Carmen Lacombe.

Il convient donc d'établir avec les Foyers Ruraux une convention prévoyant notamment la prise en charge par la commune d'une indemnité mensuelle de 107,58 €.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

D'autre part, la commune doit également rechercher un nouveau service civique ou un stagiaire pour les animations de l'été 2018 à l'Oustal.

7) Modification de la Délibération relative aux Indemnités de Fonction

Suite à une revalorisation des montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux en 2017, il convient de modifier la délibération fixant les indemnités du maire et des adjoints en ne faisant plus référence à l'indice brut terminal 1015 de la fonction publique, qui est passé à 1022. Le montant de ces indemnités étant fixé suivant un % du dernier indice, celles-ci ne sont donc pas modifiées.

Le Conseil Municipal valide cette modification à l'unanimité.

8) Questions diverses

► Bilan du contrôle du SDIS concernant les points d'eau incendie : le Conseil Municipal s'étonne de la baisse de débit constatée sur toutes les bornes incendie de la commune. La SAUR sera informée de cette situation.

► Comice Agricole : le Comice Agricole de l'ancien canton de Livernon sera de nouveau organisé en septembre 2019. Les communes vont être sollicitées pour trouver une commune d'accueil. Le Conseil Municipal n'est pas opposé à cette possibilité qui permettrait de bénéficier des installations de la fête qui aura lieu une semaine avant ; mais il demande que toutes les communes participent à l'organisation dans l'hypothèse où notre commune serait retenue. Ce point particulier est à étudier avec le nouveau Comité des Fêtes.

► Rénovation énergétique des Logements de la Mairie : G. Magné précise que le 1^{er} février, le Conseil Départemental et Quercy Energie viennent sur place faire un état des travaux à réaliser dans les deux logements, au niveau énergétique. Dans cette perspective, un devis a déjà été établi par Stores Sud pour le remplacement des fenêtres et volets. Une décision sera à prendre rapidement pour bénéficier des crédits européens prévus sur 2018 (dans le cadre du nouveau dispositif CEE-TEPCV en faveur des communes du Parc).

► Dénomination de la Communauté de Communes : Suite au rattachement de plusieurs communes, notre Communauté de Communes avait pris le nom de *Communauté de Communes du Grand Figeac – Haut Ségala – Balaguier d'Olt* ; cette dénomination devant être revue, le Conseil Municipal est favorable à l'appellation « *Grand Figeac* ».

► Projet de création d'une « halle » : l'évaluation du coût des travaux que représenterait la construction d'un bâtiment type « halle » pouvant accueillir 300 personnes, pour éviter le montage du tunnel est estimé à 105 000 € HT minimum. En raison du montant de cette opération, il convient d'étudier toutes les alternatives possibles.

► Campagne d'information du SYDED : Compte tenu des erreurs graves rencontrées sur les tapis de tri dans les centres de recyclage du SYDED, une campagne de sensibilisation va être lancée afin de rappeler qu'après avoir jeté un déchet dans le bac recyclable, des femmes et des hommes prennent le relais. Il est primordial pour la sécurité et le bien-être du personnel de collecte et des agents de tri, que chacun réfléchisse aux conséquences de ses gestes. Le Conseil Municipal décide de relayer l'information sur le site de la commune et dans le prochain bulletin municipal.
